Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062910DEF-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-06-29-10

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-neuf juin 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Corentin LE GALL donne procuration à Françoise VATIER
Bertrand HARDY donne procuration à Robert ROLANDO
Françoise BAUVI donne procuration à Patrick PEDRON
Victor IKEAKOR donne procuration à Brigitte CHALVET
Fanny DELVALLEE donne procuration à Anthony HOURDEL

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Carine RENAUDIER-LASSALLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

***

10. Centre culturel de La Ville Robert - Saison culturelle 2026/2027 : Demandes de subventions aux partenaires institutionnels :

Rapporteur : Monsieur Philippe SAUMONT, Conseiller délégué à la Culture

Annexe :

RAPPORT DE SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062910DEF-DE

La Ville de Pordic, à travers le projet artistique et culturel porté par le Centre culturel de La Ville Robert, développe une politique culturelle volontariste en soutenant d'une part la diffusion et la création artistique issues de compagnies ou d'artistes du territoire ou de régions voisines, et d'autre part, en développant un programme de médiation et d'éducation artistique et culturelle auprès de tous les publics avec une attention forte portée à la jeunesse.

Afin de consolider ses moyens et ainsi répondre à son ambition de développement culturel du territoire communal, la Ville de Pordic souhaite solliciter ses partenaires institutionnels au travers des dispositifs de financement public de la culture et des arts existants et mis en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales sur le territoire régional de Bretagne.

A ce titre, la Ville de Pordic propose de déposer les dossiers de demandes de subvention pour la mise en œuvre de la saison culturelle 2026/2027 du Centre culturel de La Ville Robert auprès des partenaires suivants :

- **Le ministère de la culture - DRAC Bretagne au titre de l'aide à la résidence artistique :**

Le Centre culturel de La Ville Robert souhaite accueillir en résidence de création artistique un ou plusieurs projets de création (à définir en lien avec la DRAC en septembre 2026) portés par des compagnies professionnelles repérées par la DRAC Bretagne. Ces projets de résidence pourront être accompagnés d'un projet de médiation en direction des publics.

- **Le Conseil régional de Bretagne au titre de l'aide à la production mutualisée du spectacle vivant intégrant un volet d'action culturelle de proximité :**

Le Centre culturel de La Ville Robert souhaite accueillir en résidence de création et développer un programme d'actions culturelles en apportant un soutien financier en co-production à deux projets portés par les compagnies professionnelles régionales suivantes :

- Théâtre de marionnettes : projet ***Photo de classe*** - Cie Les Yeux Creux - Antonin Lebrun - Finistère
- Musique foraine : projet ***Baskoür*** - Cie l'ivresse du singe - Etienne Grass et Hélène Jacquelot - Finistère

Ces compagnies seront tour à tour accueillies en résidence de création :

- Projet ***Photo de classe*** : en milieu scolaire à l'école élémentaire de Tréméloir pour une classe de CM2 à l'automne 2026 (dates à préciser)
- Projet ***Baskoür*** : au Centre culturel de La Ville Robert en février 2027 et mai 2027 - installation foraine

Les spectacles créés seront programmés dans le cadre de la saison culturelle en 2026/2027 et/ou 2027/2028 (pré-achats).

Ces accueils en résidence de création feront l'objet d'un temps de restitution publique de l'avancement du travail artistique mené à La Ville Robert dans le cadre de son dispositif « Attention travaux ! » permettant au public de porter un regard sur le processus de création lors d'une « ouverture de chantier ».

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062910DEF-DE

Des actions de sensibilisation et d'Education Artistique et Culturelle (EAC) portées en lien avec la Médiathèque de l'Ic viendront également s'adosser à ces temps de création, mobilisant les publics jeunes, les partenaires éducatifs et culturels du territoire, les habitants dans leur vie locale, les résidents des établissements médico-sociaux Ehpad et Foyer du Courtil de l'Ic.

❖ **Le Conseil départemental des Côtes d'Armor au titre de l'aide aux lieux de diffusion et de création du spectacle vivant :**

Le projet artistique et culturel porté par le Centre culturel de La Ville Robert s'inscrit pleinement dans les axes de développement territorial définis par la politique culturelle départementale :

- Promouvoir et renforcer l'accessibilité de toutes et de tous partout sur le territoire costarmoricain ;
- Affirmer la nécessité de la coopération territoriale ;
- Permettre une diversité des propositions culturelles ;
- Favoriser la préservation, la connaissance et la transmission du « matrimoine » et du patrimoine.

D'autre part, le rayonnement départemental du Centre culturel de la Ville Robert en termes de programmation des compagnies artistiques costarmoricaines et de fréquentation des publics répond à l'ambition départementale d'un maillage territorial équilibré des équipements publics de diffusion des arts et de la culture.

❖ **Saint Brieuc Armor Agglomération au titre de l'aide aux projets culturels et artistiques :**

La mise en œuvre d'un programme d'actions culturelles et artistiques en direction des publics jeunes et des publics éloignés de la culture porté par le Centre culturel de La Ville Robert s'inscrit dans les critères d'éligibilité de SBAA et peut prétendre à une aide financière fléchée sur les actions menées spécifiquement à l'attention de ces publics.

❖ **Office Nationale de diffusion Artistique (ONDA) au titre de l'aide à la diffusion :**

Plusieurs projets de diffusion de spectacles feront l'objet d'une demande de soutien à l'accueil des compagnies en tournée, dont le spectacle ***Amazigh in situ*** de Felipe Lourenço accueilli le 16 janvier 2027 au Centre culturel de La Ville Robert, qui bénéficiera d'une aide dans le cadre du dispositif ***Trio(s***) aide aux frais de tournée mutualisée.
Un ou deux autres spectacles en diffusion (à préciser) feront l'objet d'une demande de soutien.

Aussi, afin de soutenir l'action du Centre culturel de La Ville Robert dans l'ensemble des dépenses liées à la programmation artistique et culturelle, au soutien à la création, à l'accueil et l'accompagnement des artistes et compagnies artistiques programmées, ainsi qu'à la promotion de son action sur le territoire, la Ville de Pordic sollicite auprès de ses partenaires institutionnels Etat et collectivités territoriales une demande d'aide financière la plus élevée selon les barèmes établis pour chaque dispositif.

	SUBVENTIONS OBTENUES Saison 25/26	**DEMANDES Saison 26/27**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062910DEF-DE

Etat - DRAC Bretagne - Aide à la résidence de création	5 000 € obtenus novembre 2025 - en attente arbitrage 10 000 € juin 2026	**5 000 € (estimation)**
Région Bretagne Aide à la production mutualisée	12 600 €	**13 000 €**
Département 22 Aide aux lieux de diffusion	13 500 €	**13 500 €**
SBAA Aide aux projets	2 500 €	**2 500 €**
Spectacle vivant en Bretagne (agence régionale)	Pas de demande	
ONDA (Office national de diffusion artistique)	1 583 €	**4 500 € (estimation)**
TOTAL	45 183 €	**39 500 €**

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Culture, sports et vie associative », le 17 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame le Maire** à instruire les demandes de subventions liées au financement de la saison culturelle 2026-2027 portée par le Centre culturel de La Ville Robert auprès des partenaires institutionnels identifiés et de signer tous documents afférents à ces partenariats.
- **De demander** un niveau de financement le plus élevé selon les barèmes établis pour chaque dispositif

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,

Michelle CARMES